ASSA ABLOY (record BLASI DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE

En se référant à la directive de la CE 2006/42/EG, Annexe II A, relative aux machines La filiale ou son mandataire établi dans la Communauté:

BLASI GmbH - Carl-Benz-Str. 5-15 - D-77972 Mahlberg

déclare par la présente que le quasi-produit:

C 127 X // SW210-IG

pour systèmes de porte battante

- 1. n'est pas autorisé à être mis en service jusqu'à ce qu'il ait été constaté que le système de porte, auquel il doit être incorporé, répond aux dispositions de la directive des machines,
- 2. satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité selon l'annexe I des directives suivantes:

Les normes harmonisées ci-dessous ont été appliquées:

2006/42/EG	Directive machines
2014/30/EU	Directive compatibilité électromagnétique

Les normes, spécifications ou réglementations nationales suivantes ont été appliquées:

EN 16005:2015	Blocs-portes motorisés pour piétons – Sécurité d'utilisation – Exigences et méthodes d'essai
IEC 60335-1:2012	Sécurité des appareils électriques à usage domestique
IEC 61000-6-2:2016	Directive CEM
IEC 61000-6-4:2006	
IEC 61000-3-2:2014	
IEC 61000-3-3:2013	
IEC 61000-6-3:2006	
EN 60529:1991+A1:2000+A2:2013	Classes de protection par boîtier
	(indice IP 69)
DIN 18650-1/-2:2010	Exigences en matière de produits et de sécurité

La documentation technique pertinente, conformément à l'annexe VII B, a été établie. Elle est transmise sous forme électronique, à la suite d'une demande dûment motivée des autorités nationales compétentes.

Mandataire pour l'établissement de la documentation technique: Chef de produit, Blasi GmbH, Carl-Benz-Str. 5-15, D-77972 Mahlberg

D-77972 Mahlberg, 05.06.2023

F. Völker
Managing Direct

Managing Director Blasi GmbH D. Pantzer

Head of Engineering Blasi GmbH